

15 personnes seraient mortes après le vaccin contre la grippe

Rebbeca Serfaty

lundi 15 janvier 2007 - 18:10



Le ministère aurait caché des données sur les morts survenues après une vaccination contre la grippe : 15 personnes seraient mortes après avoir été vaccinées contre la grippe au mois d'octobre 2006, et non 4 comme l'avait dit le ministère, a révélé la radio Galé Tsahal ce lundi matin.

La directrice de la section 'maladies infectieuses' du ministère de la Santé, le docteur Emilia Anisse, a révélé ces faits au cours d'un congrès médical à Beer Sheva. « En tout, 15 cas ont été mentionnés, de personnes qui sont décédées peu de temps après avoir reçu le vaccin, tous les malades appartenaient à la même tranche d'âge, personnes âgées et malades ».

Au mois d'octobre, le ministère de la Santé avait fait part du cas de 4 personnes décédées après avoir été vaccinées contre la grippe, toutes avaient reçu le vaccin de la même série de produit fabriqué dans la même usine en France. Le ministère avait alors ordonné l'arrêt immédiat de toutes les vaccinations afin d'enquêter. Après deux jours et avec la certitude que les vaccinations n'avaient pas causé de morts, celles-ci avaient repris.

Après les révélations du docteur Anisse, le ministère de la Santé a déclaré qu'il n'y avait pas de raison de publier ces données, « nous n'avons pas ressenti l'obligation ou le besoin de mettre au courant (le public) de chaque cas de décès dont nous supposons qu'il n'était pas lié au vaccin ».

Selon la radio Galé Tsahal, le mouvement pour la libre circulation des informations a annoncé ce matin son intention de proposer un amendement à la constitution afin d'obliger le ministère de la Santé à publier toutes les informations concernant des situations sanitaires sortant de l'ordinaire.

Au ministère de la Santé on ajoute que la décision de ne pas publier ces informations était sincère et visait à

préserver le bien être du public ; on souligne qu'il avait été prouvé formellement que le vaccin n'avait aucun lien avec les décès. Le ministère craignait de créer un mouvement de panique. « Après vérification des quatre premiers cas, nous savions de façon presque certaine qu'il n'y avait aucun problème avec le vaccin, c'est pourquoi tout lien a été écarté ici aussi (dans les cas suivants) ».

Le vice directeur du ministère, Yaïr Amakim, a dit ce lundi matin que le ministère a dû prendre une décision très difficile. « Nous considérons deux droits : le droit du public de savoir qui est une valeur importante d'un côté, mais aussi notre droit à défendre la santé publique, valeur plus importante pour nous. Contrairement à d'autres, nous avons la responsabilité de la santé publique et nous suivons avec inquiétude la baisse du nombre de vaccinés – ceci pourrait causer la mort des suites de la grippe ».

L'année dernière le nombre de vaccinés a baissé de 56 % en comparaison à l'année précédente. De plus on a constaté une hausse du nombre de cas de grippe.

Le dirigeant de la commission de la santé à la Knesset Moshé Sharoni a déclaré que le ministère aurait dû publier le nombre de décès. « Cette décision me semble impropre. Il faut rendre compte de tout, même si le nombre de vaccinés risque de baisser, il faut tout dire au gens ». Membre de cette commission, le député du parti Meretz Ran Cohen a exigé que soit lancée une enquête sur le sujet, prié le ministère de ne pas considérer les citoyens comme des imbéciles et souligné le droit de tous citoyens à savoir.